

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 14 Janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, MME GARRELIS, MME CHEBASSIER, M. FIDALGO, M. PASSERIEUX, M. LACOSSE, M. SENNAVOINE, MME LE BAIL, MME OLIVER, M. LE LAY, M. PAUILLAC

EXCUSEES : MME BARRAU (procuration à M. GAILLARD)
MME LE LAY (procuration à M. LE LAY),

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur PAUILLACQ Julien

ORDRE DU JOUR

Permis de louer

Monsieur Braneyre responsable du Pôle habitat logement et Monsieur BOY chargé de mission de l'habitat indigne, ont été invités par Monsieur le Maire à cette réunion, afin de nous communiquer le bilan de la mise en place du permis de louer sur notre commune depuis le 16 avril 2021.

Une projection de ce bilan est effectuée, où il en ressort que 28 demandes ont été enregistrées depuis le mois d'avril 2021. 23 décisions rendues, dont 14 avec un avis favorable, et 9 avec un avis favorable sous réserves de travaux complémentaires. Il y a donc une bonne dynamique de ce dispositif sur notre commune, avec une bonne acceptabilité de la part des propriétaires. Le coût pour la collectivité pour ces 23 décisions rendues, s'est élevé à 5400 € (pas de contre visites)

Délégation de fonction

Monsieur Fidalgo 4^{ème} adjoint étant très occupé professionnellement a souhaité, afin de ne pas pénaliser les projets de la commune, déléguer ses responsabilités du suivi des bâtiments, à Monsieur Lacosse Serge, à compter du 1^{er} février 2022.

L'indemnité d'adjoint perçu par Monsieur Fidalgo serait donc répartie ainsi, 13.20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour M. Fidalgo et 6.60% du même indice pour M. LACOSSE, ce qui ne modifie donc pas les dépenses liées aux indemnités des élus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité y est favorable.

Dépenses d'investissement 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités qui précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget le représentant de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire demande donc aux élus l'autorisation d'engager si cela est nécessaire

Les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget.

Opération 77 – Bâtiments communaux – 2135	10 000.00 €
Opération 84 – Eclairage Public – 21534	2 000.00 €
Opération 107 – Voirie – 2151	18 000.00 €
Opération 225 – Achat de matériel et outillage - 2158	2 000.00 €
Opération 227 – Ecole – 2135	15 000.00 €
Opération 230 – Cimetière – 21316	2 500.00 €
Opération 233 – Centre Socio-Culturel – 2135	3 000.00 €
Opération 234 – Aménagements espaces publics – 2135	5 000.00 €
Opération 236 – Castéra – 2031	8 000.00 €
Opération 237 – Presbytère – 21318	6 000.00 €
TOTAL	71 500.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour ces provisions budgétaires.

Dégradation sur panneaux de signalisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un jeune administré a dégradé des panneaux de signalisation au lieu-dit Sargos.

De ce fait, les parents ont souhaité rembourser les frais occasionnés suite à ces dégradations.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal son approbation pour le remboursement par cette famille, des frais correspondants aux dégâts occasionnés sur ces panneaux, à savoir 91.74 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement par la famille concernée des frais occasionnés sur les panneaux de signalisation au lieu-dit Sargos, soit 91.74 € T.T.C.

Frais de déplacement de la SACPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été obligé de faire appel aux services de la SACPA pour la récupération d'un chien errant rue de l'île d'Elbe à la demande des riverains, les propriétaires n'ayant pu être identifiés.

A l'arrivée de la SACPA de FLOIRAC, les propriétaires rentrant à leur domicile se sont manifestés.

Aussi, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour le remboursement par cette famille, des frais occasionnés par la venue de la SACPA, à savoir 168.51 € TTC qui pour lui ne doit pas être supporté par le budget communal.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le remboursement de ces frais par la famille concernée, un avis des sommes à payer leur sera adressé

Référent Laïcité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant la loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République ».

Celle-ci nomme directement les tentatives de séparatisme et les atteintes à la citoyenneté et apporte des réponses concrètes au repli identitaire et au développement de l'islam radical ou des autres radicalismes, et prévoit un important volet relatif à la protection du service public et de sa neutralité.

Il est demandé aux communes de désigner un référent laïcité qui disposera d'une mission d'information, d'accompagnement des agents publics et de médiation.

Après un appel à candidature,

Monsieur Jérémie GAILLARD Est candidat après avoir exposé ses motivations :

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré

Nomme M. Jérémie GAILLARD, référent laïcité

Halte Garderie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été à nouveau sollicité fin Décembre et courant Janvier, par la coordinatrice petite enfance de la CDC du réolais pour une prolongation d'utilisation de la salle du Centre Socio Culturel le lundi matin durant les mois de Janvier et Février, dans le cadre des services multi-accueil de Saint-Pierre-d'Aurillac.

Il a donné son accord pour l'utilisation de la salle en Janvier et demande donc au Conseil Municipal, d'acter la régularisation de la signature de l'avenant n°4 pour Janvier et sollicite l'autorisation de signer l'avenant n°5, prolongeant la mise à disposition de locaux municipaux pour Février.

Le Conseil Municipal, monsieur le Maire entendu

– **ACTE** la signature de l'avenant n°4 correspondant à l'utilisation du Centre Socio Culturel les lundis matins du mois de Janvier

– **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de locaux municipaux pour les services du multi-accueil de Saint Pierre d'Aurillac, durant le mois de Février.

Points effectués par les Adjoints

Ecole

Madame CHEBASSIER précise que les nouveaux tableaux interactifs sont installés.

L'enseignante des CM1 CM2 l'utilise déjà, les enfants sont ravis, les autres enseignantes auront leur formation très prochainement.

Projet éducatif territorial

Notre PEDT avait été établi de 2018 à 2021, avec un rythme scolaire de 4 J ½, il était donc nécessaire de le réactualiser pour l'année scolaire en cours.

Toutefois, devant l'enquête débutée en janvier dernier, menée auprès des parents pour le passage ou non de la semaine à 4 jours, et dans l'attente du résultat de la consultation auprès des familles, il a été décidé de faire un avenant d'un an au PEDT échu au terme de l'année scolaire 2020-2021.

Une nouvelle convention relative au PEDT de 2022 2025 sera mise en place avec un rythme scolaire d'une semaine à 4 jours dès la rentrée 2022.

Restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de restauration scolaire en régie donc fabriqués sur place a vu le jour en 2011 sur la ville de La Réole, des travaux d'extension ont permis d'agrandir l'espace de fabrication des repas et de répondre aux normes d'hygiène. Une diététicienne accompagne l'équipe de la restauration dans la composition des menus et l'équilibre alimentaire, l'objectif étant de privilégier une alimentation de qualité respectant la saisonnalité des produits, menus BIO, produits de producteurs locaux. Monsieur Marty souhaiterait que Caudrot adhère à leur restaurant scolaire, qui aurait besoin d'un effectif d'environ 100 repas journaliers pour être opérationnel et donc viable.

Noël des séniors

La situation sanitaire de cette fin d'année 2021 avait entraîné l'annulation du Noël des séniors organisé par la municipalité. Mais comme ce moment apparaît essentiel, les élus souhaitent reporter cette matinée récréative en février.

Scènes d'été

Madame Chebassier indique qu'il faut avoir choisi d'ici le mois de mars les concerts que la municipalité souhaite bloquer pour nos festivités d'été.

Plaine du castéra

- Monsieur Passerieux précise que le terrain a été aplani, des pierres de forme plate ont été découvertes qui pourraient servir de banc pour le projet à venir qui est en attente d'un complément de relevé topographique demandé auprès du géomètre monsieur Escande.

-Le terrain communal jouxtant le cimetière fera probablement l'objet d'un jardin collectif avec une serre et un abri, ce qui permettra aux habitants de se rencontrer et de devenir un lieu de développement durable.

-Concernant les jardinières proposées aux caudrotais celles-ci sont en cours de fabrication, elles feront 80 cm de long par 35 cm de large.

-Monsieur Passerieux est à la recherche de volontaires pour les aider à cette fabrication, un atelier créatif sera mis en place le samedi de 10h à 12h

-En ce qui concerne l'entretien des voies communales, un agent technique passe une journée par semaine pour ramasser les papiers et autres déchets sur la voie publique.

Batiments communaux

Monsieur Fidalgo précise que le chantier rue du presbytère a pris du retard lié aux entreprises, notamment à GF3M qui n'a pu livrer une porte et les volets dans les temps initialement prévus

Agents techniques

Monsieur Fidalgo indique que les agents ont effectué auprès de Monsieur le Maire leur entretien professionnel annuel.

Monsieur Gaillard indique aux élus que s'ils ont des tâches à faire effectuer aux agents, ils doivent passer par lui et non directement auprès des agents, ni du secrétariat, un planning accès chargé étant actuellement déjà en cours.

Budget communal

Madame Garrelis confirme qu'elle a bien avancé sur l'étude du budget communal 2022, la plupart des commissions lui ayant communiqué leurs besoins financiers en fonction de leur projet

Elle précise que dans le courant du mois de février une réunion pour analyser les demandes de chacun et leur financement sera programmée.

Monsieur Gaillard précise qu'en accord avec le conseil municipal, une réunion publique pour présenter les projets réalisés depuis deux ans et ceux à venir est prévue au foyer rural le dimanche 6 février à 10 heures.

Madame OLIVER demande à monsieur le Maire s'il serait possible de définir un jour régulier pour la planification des réunions du Conseil Municipal, de manière à ce qu'elle puisse bloquer cette date en amont de manière à ne pas être occupée par ses occupations privées ce jour-là, par exemple le dernier vendredi du mois ou un autre jour de la semaine.

Monsieur le Maire y est favorable et va donc y réfléchir, il en reparlera lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 20 H 55

